

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX, M. Jean-Yves BACHELOT

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2025/02/01

Revitalisation du centre bourg de Saint-Denis-d'Anjou, développement des mobilités douces, renaturation de l'espaces publics, réhabilitation et rénovation énergétique de l'annexe de la mairie, et renforcement de l'attractivité commerciale.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Madame le Maire présente au conseil Municipal, le dossier de la phase n° 1 des travaux de revitalisation du centre-bourg, de Saint-Denis-d'Anjou, développement des mobilités douces, renaturation de l'espaces publics, réhabilitation et rénovation énergétique de l'annexe de la mairie, et renforcement de l'attractivité commerciale. Le montant estimatif des travaux s'élève à 965 071.07 € HT.

Une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), peut être demandée, compte tenu que Saint Denis d'Anjou, est village d'avenir, la DETR sollicitée est de 482 535.54 € soit 50 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention DETR pour un montant de 482 535.54 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX, M. Jean-Yves BACHELOT

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2025/02/02

Rénovation de la maison du Cardon Blanc
Attribution du lot infructueux

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la déclaration d'infructuosité du lot 3, puisque aucune offre n'avait été reçue, une nouvelle procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, l'avis d'appel public a été publié le 21 janvier 2025. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 février 2025. Le rapport d'analyse a été remis le 11 février 2025 par l'Agence THELLIER.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de présentation de l'analyse des offres puis après en avoir délibéré :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
3	Charpente	REBOURS SARL	36 559.98 €

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX, M. Jean-Yves BACHELOT

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2025/02/03

Marché relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie - Adhésion à un groupement de commandes porté par la Ville de Château-Gontier sur Mayenne

EXPOSÉ : Le contrat relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie arrive à échéance le 30 juin prochain.

Afin de pouvoir bénéficier de prestations comparables et de limiter les coûts, un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la commune de Château-Gontier sur Mayenne, le Centre intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Château-Gontier ainsi que toutes les communes du territoire intéressées.

Le marché est constitué d'un lot unique : **Vérification réglementaire et maintenance des extincteurs.**

La Commune de Château-Gontier sur Mayenne est coordonnatrice du groupement de commandes. Les marchés sont exécutés par chaque membre du groupement (suivi, paiement des prestations...)

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

✓ D'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Château-Gontier sur Mayenne, relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie, considérant que la Communauté de Communes sera identifiée comme le coordonnateur dudit groupement ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 053-215302100-20250212-20250203-DE

S'LO

- ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;
- ✓ D'autoriser le Président de la Communauté de communes, ou son représentant, à signer le marché et tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Château-Gontier sur Mayenne, relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie, considérant que la Communauté de Communes sera identifiée comme le coordonnateur dudit groupement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes, ou son représentant, à signer le marché et tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donné procuration : 3

Arrivée de M. Jean-Yves BACHELOT

Délibération n° 2025/02/04

Réfection toiture zinc salle socioculturelle
Devis MICHEL couverture

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la toiture en zinc de la salle socioculturelle, côté parking EHPAD, n'avait pas été refaite lors des travaux de restauration de cette salle, non prévue dans le projet. Cette partie ne rentre pas dans le litige qui oppose la commune avec BORDEAU COUVERTURE. Un devis de réfection a été demandé à MICHEL couverture, qui connaît bien le dossier puisque cette entreprise a bâché cette partie pour limiter les infiltrations d'eaux lors des pluies. Le montant du devis s'élève à : 24 420.60 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu que la salle socioculturelle est transformée en école maternelle :

- Accepte le devis de MICHEL couverture d'un montant de 24 420.60 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2025/02/05

Aide financière

CCI Le Mans

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la CCI Le Mans (72), tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en apprentissage, CAP maintenance des véhicules option transport routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 €uros à la CCI Le Mans (72),
- Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2025/02/06

Aide financière CFA Coiffure SARTHE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du CFA Coiffure Sarthe (72), tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en apprentissage, BP coiffure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 €uros à la CFA Coiffure Sarthe (72),
- Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2025/02/07

Aide financière

MFR de l'hippodrome à Craon

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la MFR – CFA de l'Hippodrome à Craon (53), tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en terminale, bac professionnel CGEA (conduite et gestion d'exploitation agricole), option équine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 €uros à la MFR - CFA de l'hippodrome à Craon (53),
- Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Le douze février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé : M. Antoine CHEVREUX

Étaient absents et représentés : M. Vincent DURET représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET

DATE DE CONVOCATION : 6 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2025/02/08

Aide financière

MFR de Bernay en Champagne

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la MFR - CFA de Bernay en Champagne (72), tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en terminale, bac professionnel CGEA (conduite et gestion d'exploitation agricole).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 €uros à MFR - CFA de Bernay en Champagne (72), Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

